



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Caisse des dépôts et consignations

Question écrite n° 44650

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui fournir des indications sur les révocations de fonctionnaires à la Caisse des dépôts et consignations. Il souhaite savoir, pour les années 2002 et 2003, le nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou révoqués, pour faute grave et pour insuffisance professionnelle, en distinguant les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires. Il souhaite également savoir quel pourcentage représentent ces départs, par rapport à l'ensemble des agents de la Caisse des dépôts et consignations.

Texte de la réponse

La Caisse des dépôts et consignations comptait 5 330 fonctionnaires dans ses effectifs permanents en 2002 et 5 185 en 2003. Elle n'a prononcé aucune révocation ni mis en oeuvre aucun licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour faute grave au titre des années considérées.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44650

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5633

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9015